

Un agriculteur dénonce la faible reconnaissance des maladies professionnelles

© 30/11/2017 |  Terre-net Média

Paul François, président de l'association Phyto-victimes et auteur du livre « Un paysan contre Monsanto », a estimé jeudi que la MSA ne reconnaissait pas suffisamment les maladies causées par les produits phytosanitaires.

« Ce qui est grave aujourd'hui c'est que **la Mutualité sociale agricole (MSA)** ne joue pas son rôle de réparation auprès des agriculteurs », s'est exclamé l'agriculteur engagé depuis sept ans dans une bataille judiciaire avec la firme américaine **Monsanto**, devant la mission d'information sur **l'utilisation des produits phytopharmaceutiques**, présidée par Elisabeth Toutud-Picard (REM).

« La maladie de Parkinson et le Lymphome non-hodgkinien sont reconnus maladie professionnelle. Mais nous avons encore aujourd'hui des victimes qui nous disent "la MSA nous a dit qu'on ne rentre pas dans les tableaux" (de description de la maladie, NDLR). Or quand nous prenons le dossier nous nous apercevons qu'ils peuvent y entrer », et voir leur maladie reconnue comme **maladie professionnelle**, a-t-il assuré. « Est-ce que c'est une volonté délibérée de la MSA de passer sous silence **l'impact des produits phytosanitaires sur la santé des agriculteurs**, si c'est le cas c'est un vrai scandale public. Est-ce qu'ils ne le font pas pour des raisons financières parce que la prise en charge va coûter énormément d'argent (...) ou est ce que c'est par méconnaissance, je ne sais pas », a-t-il ajouté. « Mais dans tous les cas, il y a défaillance sur la reconnaissance en maladie professionnelle au niveau de la MSA », a-t-il poursuivi.

Les représentants de la MSA avaient indiqué, lors d'une audition devant cette même commission à l'Assemblée nationale, que **l'usage de produits phytosanitaires était responsable de « 2 % » des maladies professionnelles des agriculteurs.**

Paul François, céréalier charentais avait été intoxiqué en avril 2004 après avoir inhalé des vapeurs de Lasso, un herbicide de Monsanto qu'il utilisait dans sa culture du maïs. Après des années de procédure, Monsanto a été reconnu responsable de l'intoxication de cet agriculteur devant la cour d'appel de Lyon en septembre 2015. Le groupe américain s'est pourvu en cassation. Un nouveau procès devrait avoir lieu « au printemps », selon Paul François.